



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mercredi 7 février 2024 à 20 heures 00
Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR :

PV du 29/11/2023 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Approbation du Règlement Budgétaire et Financier
2. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Ville
3. Transfert de l'actif de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Créçois
4. Demande de subvention auprès de l'Etat pour aider la commune à financer les travaux de rénovation du clocher de Montry
5. Rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2022
6. Renouvellement des conventions de délégations de services entre VEA et les communes
7. Approbation de la convention de délégation, d'objectifs et de moyens – Relais petite enfance du Val d'Europe
8. Adhésion à la convention avec le CDG77 concernant le service de médecine professionnelle et préventive
9. Adhésion à la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne
10. Subvention exceptionnelle pour le bal des pompiers du 6 juillet 2024
11. Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux - Convention de gestion en flux des réservations
12. Participation citoyenne
13. Renonciation à l'acquisition de la parcelle A 1593 grevée de l'emplacement réservé n°3
14. Institution d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et création d'un téléservice correspondant

Fait à Montry, le 1^{er} février 2024
Le Maire,
Françoise SCHMIT

